



**POUR UNE VÉRITABLE POLITIQUE
DU POUVOIR D'ACHAT**

Résolution du POP Vaudois

50
E

SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK
BANCA NAZIUNALA SVIZRA

**POP & GAUCHE EN
MOUVEMENT**

Résolution du POP Vaudois

Pour une véritable politique du pouvoir d'achat

Introduction	3
Inflation et hausse des prix à la consommation	4
Salaires	6
Loyers	7
Retraites	8
Santé et assurance-maladie	9
Mesures	11

INTRODUCTION

§1 En Suisse, les travailleurs et travailleuses sont aujourd’hui confrontés à un enjeu politique de premier plan : la capacité à pouvoir vivre du fruit de son travail, et non pas seulement survivre, qui est aujourd’hui menacée pour une majorité de la population. La crise économique et sociale que nous connaissons actuellement bat son plein et une partie toujours plus grande des travailleurs et travailleuses en Suisse peine à joindre les bouts. Avec les crises économiques successives liées à la récession, aggravée par l’épidémie de COVID-19, puis essentiellement à l’éclatement du conflit entre la Russie et l’Ukraine conduisant à une grave crise énergétique ainsi qu’à un niveau d’inflation inédit depuis la crise de 2008, et l’augmentation massive des prix des biens de consommation courante, le pouvoir d’achat des travailleurs et travailleuses est gravement impacté.

§2 Une baisse drastique du pouvoir d’achat est constatée, et c’est pour la préservation de celle-ci que nous nous engageons résolument : défendre le pouvoir d’achat, c’est lutter pour le « bien vivre », voire dans le contexte actuel tout simplement pour le « mieux vivre ». Profiter d’une vie délestée des fins de mois difficiles, du stress des factures, du surendettement et des restrictions, c’est l’engagement que nous devons à la classe des travailleurs-euses. Les riches peuvent se permettre de spéculer sur les marchés financiers, mais les travailleurs et les travailleuses, les retraités et les retraitées ne peuvent pas se permettre de perdre leur pouvoir d’achat. Nous avons besoin d’une politique économique qui protège les salaires et les pensions, qui assure une redistribution équitable des richesses, qui réduise les inégalités et qui garantisse une prospérité partagée.

§3 Les résultats d’une récente étude ont confirmé que les Suissesses et les Suisses sont de plus en plus préoccupés par l’augmentation des coûts de la santé, de l’énergie, de l’AVS/la prévoyance vieillesse, de l’inflation et des coûts du logement/ hausse des loyers.¹ Tous ces problèmes ont un impact direct sur notre capacité à vivre décemment et à maintenir notre niveau de vie.

¹ Problem Indicator Switzerland (2023)

§4 Le concept de pouvoir d'achat a souvent été boudé par une partie de la gauche, qui a pu l'entendre comme une incitation à la consommation dénuée d'une vision de classe sociale. Or pour nous, POP, le pouvoir d'achat est bien au cœur de la justice sociale et économique : en tant que capacité d'une personne ou d'une famille à acheter les biens et les services nécessaires à une vie décente, défendre le pouvoir d'achat, c'est placer le curseur sur le fonctionnement intrinsèquement inégalitaire du système capitaliste et les inégalités d'accès que celui-ci engendre face aux biens essentiels tels que la nourriture, le logement, l'énergie, la santé, et les prestations sociales.

§5 En tant que capacité d'accès aux biens et services essentiels, le pouvoir d'achat renvoie également bien évidemment à la question des salaires (et plus particulièrement à la stagnation des salaires malgré l'augmentation massive de la productivité), ainsi qu'aux inégalités croissantes en termes de fortune. Malgré une richesse colossale produite en Suisse par le labeur des travailleurs et travailleuses, le coût de la vie y est un des plus élevés au monde. Le calcul du salaire moyen suisse autour duquel gravite la plupart des discours des partis politiques se portant en défenseur de la « classe moyenne » invisibilise non seulement la précarisation toujours croissante des travailleurs pauvres, mais aussi les écarts grandissants entre la majorité de la population, et d'une poignée de nantis qui dispose d'une fortune indécente.

§6 La lutte pour la préservation du pouvoir d'achat est donc multidimensionnelle, et celle-ci doit être au cœur de toute politique économique visant à construire une société plus juste, plus égalitaire et plus humaine.

INFLATION ET HAUSSE DES PRIX À LA CONSOMMATION

§7 Faire ses courses n'a jamais été aussi cher. Depuis une année, la courbe de l'indice des prix à la consommation (IPC) ne cesse de grimper. En plus de la hausse de la facture énergétique, c'est d'abord du côté du caddie que le pouvoir d'achat des travailleurs et travailleuses est rogné.

§8 En 2022, ce sont les produits les plus simples du quotidien qui ont vu leurs prix prendre l'ascenseur : pâtes, farines, pain, céréales, sucre, huiles... En outre, déjà difficiles d'accès pour les classes populaires, les produits bio se transforment en

véritables produits de luxe avec l'inflation galopante, ceci induisant une injustice de plus en plus marquée : les produits sains et durables sont réservés à ceux qui en ont les moyens, tandis que les plus pauvres doivent se contenter des produits de moindre qualité, tant pour leur santé que pour l'environnement.

§9 Si les causes de l'inflation sont connues, cette hausse des prix s'accompagne toutefois d'une véritable opacité : les détaillants et grands distributeurs ne font preuve d'aucune transparence sur les marges qu'ils s'octroient dans ce contexte, notamment sur l'alimentaire et les produits de première nécessité. Alors que les marges brutes que Coop et Migros s'octroient sont les plus élevées d'Europe², le duopole ressort largement gagnant de cette situation de crise, et aucune régulation fédérale ne les contraint à la transparence des prix et à la limitation des marges brutes.

§10 En plus de l'alimentation, le renchérissement a particulièrement frappé les transports (+5.3%) mais aussi le logement et l'énergie (+4.3%) selon l'OFS. La crise énergétique actuelle s'est vue largement intensifiée avec l'escalade du conflit entre l'Ukraine et la Russie, comme conséquence notamment du train de sanctions à l'égard de cette dernière, des pénuries et problèmes dans les chaînes d'approvisionnement, ainsi que des spéculations sur le marché de l'électricité. Ainsi, les plus fortes hausses de prix en Suisse en 2022 ont concerné des produits énergétiques tels que les pellets de bois et le gaz, qui ont vu leur prix augmenter de près de 70 % en une année. Cette augmentation des prix des biens de consommation courante acculant les ménages les plus modestes témoigne d'un fonctionnement parfaitement dysfonctionnel du système économique, déstabilisé par la moindre fluctuation dans les chaînes d'approvisionnement.

§11 Nous devons agir urgemment, d'une part, pour bloquer les prix des denrées de base et des hydrocarbures, afin de garantir l'accès à une alimentation saine et durable pour tous. Nous devons également mettre fin à l'opacité des marges des détaillants et exiger une transparence totale sur les prix. Enfin, d'autre part, nous exigeons une véritable régulation du marché de l'électricité ainsi que le développement d'une véritable politique de la souveraineté énergétique.

² <https://www.rts.ch/info/economie/8400435-coop-et-migros-degagent-les-plus-grandes-marges-brutes-deurope.html>

SALAIRES

§12 La préservation du pouvoir d'achat dépend bien évidemment en grande partie du niveau des salaires. Face au contexte d'inflation, du renchérissement du coût de la vie, et de la hausse des primes d'assurance-maladie et des loyers, les revenus réels des travailleurs et travailleuses, doivent urgemment être défendus. En particulier ceux qui disposent de bas et moyens revenus, qui sont les plus durement impactés.

§13 Alors que la courbe de productivité n'a cessé d'augmenter depuis 20 ans - tous secteurs confondus - les salaires ne suivent pas. Les gains de productivité n'ont tout simplement pas été redistribués aux travailleuses et travailleurs, et ce, malgré des exonérations fiscales massives pour les grandes entreprises et multinationales et une conjoncture générale qui reste bonne pour bien des branches qui ont entretemps complètement récupéré de la crise COVID.

§14 Les salarié-e-s aux revenus bas et moyens disposent (en 2022) d'un salaire inférieur à celui de 2016, une fois le renchérissement déduit. Et maintenant, les primes d'assurance maladie augmentent de 5 à 10%, ce qui signifie une baisse encore plus importante du pouvoir d'achat des travailleurs et travailleuses.

§15 S'il existe dans la plupart des branches conventionnées par une CCT une négociation annuelle entre représentants patronaux et syndicaux sur la base de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC), laquelle donne lieu selon l'évolution du cours de l'IPC à une indexation du salaire des employés, cet indice ne tient pas compte d'un des postes de dépenses fondamentaux pour les ménages : les primes d'assurance-maladie, dont les montants explosent de manière quasi exponentielle chaque année. De surcroît, l'indexation à l'IPC n'est pas automatique et n'a pas cours dans les branches et entreprises non conventionnées.

§16 Ainsi les salaires réels doivent être (1) indexés complètement face à l'augmentation du coût de la vie, y compris la hausse des primes d'assurance-maladie (2) augmentés conformément à la croissance et l'augmentation de la productivité du travail et (3) augmentés de manière à compenser l'évolution insuffisante des salaires au cours des dernières années, en particulier dans certaines

branches notamment le commerce de détail, l'industrie et la logistique. Ceci doit également s'appliquer aux apprentis, ainsi qu'aux salariés temporaires.

§17 Enfin, l'urgence est aussi celle de se battre pour la mise en place d'un salaire minimum pour protéger les plus bas revenus, qui puisse permettre aux travailleurs et travailleuses de subvenir à leurs besoins fondamentaux. En effet, plusieurs branches de l'économie en Suisse sont caractérisées par un manque total de régulation et de protection minimale pour les travailleurs et travailleuses, lesquels sont les plus susceptibles de subir du dumping salarial face à des employeurs sans scrupule. Garantir un salaire minimal décent et obligatoire dans toutes les branches et secteurs de l'économie, c'est un premier moyen efficace pour protéger le pouvoir d'achat des travailleurs pauvres.

LOYERS

§18 Le renchérissement frappe également drastiquement le prix des loyers avec l'inflation galopante : en effet, pour les loyers indexés à l'IPC, les propriétaires sont en droit de réévaluer le prix des loyers une fois par an. Des milliers de locataires sont donc d'ores et déjà concernés par cette augmentation qui concerne le principal poste de dépense pour les ménages.

§19 Tous les baux ne sont pas indexés à l'IPC : la majorité le sont sur la base du taux hypothécaire. Toutefois cette augmentation se cumule avec le fait que les prix des loyers sont déjà prohibitifs dans certaines régions comme l'arc lémanique et de manière générale dans les centres urbains et agglomération ; mais aussi avec le fait que le renchérissement frappe tous les aspects de la consommation courante (alimentation, transport...), ainsi que les frais liés au logement telle que l'électricité et le chauffage, tandis que les salaires et les prestations sociales n'augmentent pas.

§20 Une réglementation stricte des loyers doit urgemment être mise en place, pour empêcher non seulement les propriétaires de profiter de la crise du logement pour augmenter les prix, mais aussi pour permettre aux travailleurs et travailleuses de préserver leur pouvoir d'achat, en sachant que les loyers représentent la première dépense des ménages. En outre, la politique immobilière doit être planifiée au niveau cantonal et communal, afin que des logements à loyers contrôlés et modérés

soient accessibles et en nombre suffisant pour couvrir la demande, et afin de réfréner la spéculation immobilière qui grève les intérêts des habitants.

§21 Enfin, l'aide individuelle au logement (AIL), prestation sociale qui vise spécifiquement les personnes qui travaillent mais dont le revenu est trop faible pour supporter aisément le prix du loyer, doit être étendue dans l'ensemble du territoire vaudois. Les critères d'accès à cette aide doivent également être étendu au vu de la crise actuelle.

RETRAITES

§22 Les retraités sont particulièrement touchés par l'inflation et l'augmentation des prix à la consommation. En dehors même de la période de renchérissement et de la crise économique que nous connaissons actuellement, le système de retraites conduit un nombre conséquent de retraités à vivre dans une précarité indicible et à survivre avec les prestations complémentaires, en particulier les femmes seules.

§23 Les retraités qui ont travaillé toute leur vie pour produire la richesse de notre pays ont droit à une vie digne, ceci incluant un niveau de vie suffisant pour couvrir leurs besoins de base, tels que l'alimentation, le logement et les soins de santé.

§24 L'augmentation du coût de la vie affecte l'ensemble des dépenses des ménages, y compris celles des retraités. Les retraites doivent donc suivre l'inflation : nous exigeons une pleine et entière indexation des retraites afin de garantir que le niveau de vie des retraités ne diminue pas dans le contexte économique que nous connaissons actuellement. Si les propositions du Conseil fédéral et du Parlement évoquent « l'indice mixte » (IPC et augmentation moyenne des salaires) comme base d'indexation, il est évident que cette base est insuffisante : non seulement, comme évoqué plus haut, l'IPC ne tient pas compte de l'augmentation massive des primes d'assurance-maladie et des loyers ; mais aussi, les salaires n'augmentent que très peu, comme évoqué plus haut. Indirectement, les retraités subissent donc eux aussi indirectement les attaques frontales du patronat, des assureurs et des grands propriétaires et spéculateurs de l'immobilier.

§25 Nous ne pouvons cautionner le fait que des retraités soient contraints de retourner travailler pour compléter leur retraite. Une pleine et entière indexation, en

plus d'une réforme en profondeur du système de retraites que nous défendons depuis une vingtaine d'années (avec la mise en place de retraites populaires, une fusion du 1^{er} et du 2^e pilier), est la juste mesure pour lutter contre le renchérissement, et préserver le pouvoir d'achat. Les retraites sont un droit fondamental, et ne doivent pas être considérées comme une charité. Enfin, pour tous les retraité.e.s vivant d'ores et déjà dans la précarité, nous refusons que leur situation soit encore une fois péjorée et exigeons que les prestations complémentaires (PC) soient pleinement indexées à l'augmentation du coût de la vie. Plus largement, nous exigeons cette pleine indexation à l'ensemble des prestations sociales, notamment les bourses d'études et l'aide sociale (revenu d'insertion).

SANTÉ ET ASSURANCE-MALADIE

§26 Le pouvoir d'achat des travailleurs et travailleuses en Suisse est également gravement impacté par l'augmentation massive des primes d'assurance-maladie cette année (augmentation moyenne en 2023 de +6.6%). Alors que l'augmentation était déjà constante et conséquente les précédentes années (en moyenne de +3.8% entre 2013 et 2018), la majorité de la population est acculée par un système d'assurance-maladie qui grève complètement le budget des ménages, voire qui dissuade même les plus pauvres d'accéder aux soins essentiels dont ils auraient pourtant besoin, faute de moyens financiers suffisants.

§27 Le coût élevé des primes d'assurance-maladie n'est pas uniquement dû aux soins de santé en eux-mêmes, mais en premier lieu à la structure même du système d'assurance-maladie en Suisse. Les assurances-maladies privées ont un intérêt économique évident à maintenir les primes élevées, malgré des réserves de plusieurs milliards, et répercutent sur les primes des frais de fonctionnement inhérent à un système d'assurance privé mais obligatoire (notamment les frais publicitaires et de démarchage, ainsi que les frais liés aux changements de caisses). De toute évidence, l'objectif de garantir un accès aux soins pour tous et toutes est incompatible avec la préservation d'intérêts économiques privés et minoritaires d'une poignée d'assureurs.

§28 Les coûts de plus en plus élevés des primes d'assurance-maladie pèsent de manière disproportionnée sur les classes populaires, ce qui contribue encore

davantage à la croissance des inégalités et à la précarisation des classes populaires. Le système de subsidie à l'assurance-maladie touche à ses limites : non seulement il fournit une aide insuffisante (voire inexistante) aux travailleurs à revenus moyens et faible ; mais aussi, au vu de l'augmentation constante des primes d'assurance-maladie, il devient évident qu'une réforme complète du système d'assurance-maladie doit être mise en place. Afin de pouvoir l'assainir, une juste contribution de chacun à hauteur de sa capacité et en fonction de ses besoins doit être instaurée : pour ce faire, nous exigeons la mise en place d'un système de primes d'assurance-maladie proportionnelles au revenu et à la fortune, plus proche du système d'imposition que de celui de la taxe individuelle. De cette manière, nous mettrons fin à l'emballlement annuel autour de l'augmentation des primes d'assurance, qui se répercute en premier lieu sur les plus pauvres et les travailleurs à revenu moyen, qui sont déjà lourdement impactés par la crise que nous connaissons actuellement.

§29 Enfin, dans l'attente d'une réforme en profondeur du système d'assurance-maladie et des primes, le montant des primes d'assurance-maladie doit urgemment être intégré dans le calcul de l'IPC : celui-ci étant déterminant au niveau fédéral pour les calculs de l'indexation des salaires mais aussi de certains loyers, et les primes d'assurance constituant un poste de dépense plus que conséquent dans le budget des ménages (en plus d'être la deuxième raison d'endettement chez les Suisses, après les impôts), son intégration dans le calcul de l'IPC constituerait une avancée probante pour la défense du pouvoir d'achat des travailleurs.

MESURES

§30 En cette période de crise, afin de pouvoir préserver le pouvoir d'achat des travailleurs et travailleuses, retraités, chômeurs, et étudiants, nous défendons les mesures suivantes :

1. **Taxe sur les dividendes pour financer un fond anti-inflation**
2. **Augmentation de la progressivité de l'impôt sur le revenu et la fortune**
3. **Instauration d'une TVA sur les produits de luxe**
4. **Pleine indexation des salaires à l'augmentation du coût de la vie**
5. **Pleine indexation des retraites à l'augmentation du coût de la vie**
6. **Pleine indexation des aides sociales, bourses d'études et prestations complémentaires à l'augmentation du coût de la vie**
7. **Mise en place d'un salaire minimum cantonal**
8. **Intégration des primes d'assurance-maladie dans le calcul de l'IPC**
9. **Blocage des prix des biens de première nécessité (alimentaire, transport et chauffage)**
10. **Création d'une caisse-maladie cantonale publique**
11. **Des primes d'assurance-maladie proportionnelles au revenu et à la fortune**
12. **Contrôle des loyers et développement d'une véritable politique populaire du logement (application du droit de préemption, construction massive de logements à loyers modérés et contrôlés)**
13. **Élargir l'aide individuelle au logement (AIL) à toutes les communes du canton et faciliter l'accès en élargissant les critères d'octroi**
14. **Interdiction des coupures d'électricité pour les locataires en difficulté financières**
15. **Transports publics gratuits**